

CONCORDE

PREMIER VOL 1969

Valeur : 1,00 F

Couleurs : bleu foncé, turquoise

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DURRENS

Format horizontal 22 x 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 2 mars 1969 à TOULOUSE;

générale, le 7 mars 1969.

En vingt ans, de 1945 à 1965, le trafic des compagnies aériennes membres de l'O.A.C.I. est passé de 8 à 200 milliards de passagers-kilomètres.

Cette expansion est loin d'atteindre son terme et tous les pronostics des spécialistes s'accordent pour annoncer dans les années qui viennent de nouveaux accroissements qui obligeront les compagnies à doubler la productivité de leur flotte d'ici à 1972 et à la quadrupler d'ici à 1980.

Pour faire face à ce problème, les grands avions à réaction actuels devront céder la place à de nouveaux appareils dont la technique plus évoluée sera mieux adaptée à la conjoncture.

La décision de construire « Concorde » est donc venue dès que les études préliminaires ont pu donner la certitude que les connaissances acquises dans le domaine de l'aérodynamique, des structures, de la propulsion et des équipements permettaient de surmonter toutes les difficultés techniques de l'entreprise.

En prenant cette décision les Français et les Britanniques restaient fidèles à leur vocation de novateurs.

Après six ans de travaux et d'études auxquels ont participé en France et en Grande-Bretagne Sud-Aviation et la British Aircraft Corporation d'une part, Bristol Siddeley et la S.N.E.C.M.A. d'autre part, le premier prototype de « Concorde » se trouve à la phase de début de ses vols d'essais.

C'est à partir de fin 1972 ou début 1973 que les premiers « Concorde », munis de leur certificat de navigabilité pourront entrer en service sous les couleurs des seize compagnies aériennes qui les ont déjà commandés.

Capables de transporter 128 passagers à plus de deux fois la vitesse du son, des avions effectueront les trajets transatlantiques en moins de trois heures et demie et toutes les villes du monde seront accessibles l'une à l'autre en moins de douze heures de vol.

« Concorde » est un monoplan à aile basse, construit en alliage léger. Il est équipé de quatre réacteurs Bristol Siddeley S.N.E.C.M.A., Olympus 593 et ne demande pas de pistes différentes de celles des quadiréacteurs actuels.

La voilure, en forme de delta évolutif, allie la simplicité de sa construction à géométrie fixe à l'efficacité d'une parfaite adaptation aux diverses circonstances du vol : croisière supersonique au voisinage de Mach 2,2, croisière subsonique, évolutions dans les zones terminales.

La profondeur et le gauchissement sont assurés par six éleveurs situés au bord de fuite de la voilure. La dérive unique est complétée par deux gouvernails de direction.

La pointe avant articulée peut être abaissée en vue de ménager à l'équipage une excellente visibilité de la piste. A sa partie supérieure une visière transparente, relevée après le décollage pour réduire la traînée et protéger le pare-brise, peut être abaissée pendant l'approche.

Les entrées d'air sont particulièrement étudiées pour assurer aux réacteurs une alimentation optimum pendant toutes les phases du vol.

Le train tricycle rétractable dans le fuselage, comporte deux jambes principales équipées de quatre roues en boggie, une jambe avant équipée de deux roues en diabolos et un dispositif amortisseur de queue.

